



Maison en location, Que peut-on déduire au départ du locataire

Par **NHg35**, le **21/09/2024** à **16:58**

J'avais une maison en location, un bail de 3 ans, mes locataires sont partis mi-septembre.

Je vais devoir faire des travaux d'entretien :

- peintures
- renover la cuisine aménagée : changer le plan de travail, le four, la plaque de cuisson

Pourrais-je déclarer une partie de ces dépenses au moment de faire ma déclaration d'impôts rubrique revenus fonciers 2024 ?